Avis d'appel public à la concurrence

**Pouvoir adjudicateur** :

Désignation :

SIVOM de Guiscard

Mairie de Guiscard

127 Rue du Général Leclerc

60640 Guiscard

Téléphone : 03.44.43.20.22

E-Mail : secretariat.syndicats@guiscard.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :**

L'avis concerne un marché.

**Objet du marché** :

Renforcement du réseau d'eau potable et reprise des branchements rue du Moulin à Maucourt (60).

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**

RD130 Rue du Moulin - Maucourt (60)

Code NUTS : FRE22

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 41110000-3

CPV additionnel 1 : 44162500-8

CPV additionnel 2 : 65111000-4

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 3 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

**Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service dume du portail Chorus Pro : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/.

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Capacité économique et financière :**

* Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
* **Capacité technique et professionnelle :**
* Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
* Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
* Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
* Titres d'études et professionnels exigés du personnel d'encadrement
* Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années

**Procédure :** MAPA ouvert

**Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

|  |
| --- |
|  |
| **Critères** | | **Pondération** |
| Prix des prestations | | 40 points |
| Valeur technique | | 60 points |
| *Reconnaissance du site* | | *10 points* |
| *Performances en matière de protection de l'environnement* | | *5 points* |
| *Moyens matériels et adaptation au chantier* | | *10 points* |
| *Moyens humains et adaptation au chantier* | | *10 points* |
| *Méthodologie d'intervention* | | *10 points* |
| *Gestion de la sécurité* | | *10 points* |
| *Fournitures et fournisseurs* | | *5 points* |

Modalités de mise en oeuvre des critères

**1.** Critère **Prix des prestations**

Précisions sur le critère : Note Prix (NP) :

NP = Prix de l'offre moins disante / Prix de l'offre du candidat X 40

Apprécié au vu des informations suivantes : Offres globales recevables de la tranche ferme et de la tranche optionnelle pour chaque entreprise.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante : Formule inversement proportionnelle, soit : Note= (montant HT le moins élevé)/(montant HT proposé pour cette offre)\* note maxi

**2.** Le critère **Valeur technique** est défini par les sous-critères qui suivent :

Apprécié au vu des informations suivantes : Informations techniques contenues dans le mémoire respectant les critères de rédaction

**2.1.** Sous-critère Reconnaissance du site

Apprécié au vu des informations suivantes Mise en avant des particularités de l'environnement du chantier à partir d'un rapport photographique commenté

**2.2.** Sous-critère Performances en matière de protection de l'environnement

Apprécié au vu des informations suivantes Mesures prévues par le candidat pour respecter l'environnement

**2.3.** Sous-critère Moyens matériels et adaptation au chantier

Apprécié au vu des informations suivantes Matériel prévu pour exécuter le chantier, caractéristique de ce dernier

**2.4.** Sous-critère Moyens humains et adaptation au chantier

Apprécié au vu des informations suivantes Détail sur les équipes envisagées pour réaliser le chantier. Expérience et ancienneté du personnel et de l'encadrement

**2.5.** Sous-critère Méthodologie d'intervention

Apprécié au vu des informations suivantes Description détaillée de l'organisation envisagée pour réaliser les différentes phases du chantier. Un planning détaillé devra être joint.

**2.6.** Sous-critère Gestion de la sécurité

Apprécié au vu des informations suivantes Moyens prévus pour gérer la sécurité des usagers et des employés travaillant sur le chantier

**2.7.** Sous-critère Fournitures et fournisseurs

Apprécié au vu des informations suivantes Inventaire des principales fournitures (un dossier avec les fiches techniques sera annexé au mémoire technique)

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : 25\_016A

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 22/07/2025

*Date limite de réception des offres :* 12/09/2025 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par règlement par mandat administratif et virement du service public.

Modalités de financement des prestations : auto-financement

subventions.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
* en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif d'Amiens

**Introduction des recours :**  Les délais d'introduction des recours est de 2 mois....

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr/.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des plis.